

Togo: Voici comment Agboyibo est devenu leader des droits de l'homme



Le [colloque scientifique international organisé en hommage à Me Yawovi Agboyibo](#) s'achève vendredi. Ce rendez-vous regroupant des universitaires venus du Togo, du Bénin, du Gabon, du Cameroun et d'ailleurs est marqué par d'importants témoignages. Aboudou Assouma, le président de la Cour constitutionnelle du Togo, ami de l'illustre disparu, a levé le voile sur comment Me Agboyibo est parvenu à s'imposer grâce aux droits de l'homme.

Le témoignage rendu par Aboudou Assouma fait d'abord référence à un dossier accablant pour le Togo que Me Agboyibo, alors avocat de l'Etat togolais a réussi à démêler devant la Commission des nations unies pour les droits de l'homme. Nous

sommes en 1986...

« Etant l'avocat de l'Etat togolais, feu président Eyadéma l'invita un jour et lui confia un dossier qui était pendant devant la Commission des droits de l'homme de Genève. Le Togo était sur le banc des accusés », se remémore Aboudou Assouma.

Le président de la Cour constitutionnelle a indiqué qu'à l'époque, lui-même était jeune substitut du procureur de la République. Il assure que lorsque le président Eyadéma a demandé à Me Agboyibo celui qui devrait l'accompagner pour aller défendre le Togo devant cette commission a démontré qu'il était un vrai ami.

« Au nom de notre amitié, Me Agboyibo répondit spontanément sans hésiter, le 1^{er} substitut du procureur de la République, M. Assouma... Je fus alors appelé à la Présidence. Arrivé, j'ai vu mon frère et ami Apollinaire assis à côté du président de la République. Le Chef de l'Etat m'a alors dit : Tu iras avec Me Agboyibo, l'avocat de l'Etat togolais à Genève pour défendre un dossier togolais dont il t'en parlera », a relaté M. Assouma.

Me Agboyibo et la CNDH

L'ami du bélier de Kouvé a souligné qu'ils ont défendu avec brio le dossier en question et qu'ils étaient rentrés triomphalement au Togo.

« Nous avons été reçus en héros par le chef de l'Etat. Et lors du compte rendu, Me Agboyibo a dit au président de la République qu'une résolution des Nations Unies de 1978 recommande à tous les Etats de créer une Commission nationale des droits de l'homme. En réponse, le président nous dit : Je ne suis pas juriste, ni politicien comme vous, je ne suis qu'un soldat. Si vous pensez que c'est bon pour notre pays, vous avez mon accord et ma confiance », indique Aboudou Assouma.

Le président de la Cour constitutionnelle précise qu'à l'époque, son ami qui s'est opposé par la suite à Gnassingbé Eyadéma lui a demandé de retourner à Genève pour ramener de la documentation. Des documents qui ont permis de formuler une proposition de projet de loi créant la CNDH.

« Le président jeta un coup d'œil et voit le logo. Me Agboyibo m'a demandé d'expliquer le logo et Eyadéma se tourne vers Me Agboyibo et lui dit : [Agboyibo](#), tu surprendras toujours », a-t-il affirmé. Aboudou Assouma assure que le projet de loi sera adopté en Conseil des ministres puis voté à l'Assemblée nationale pour ainsi devenir la loi créant la CNDH.

M. Assouma précisera également que le Général Eyadema a présidé aux côtés de Me Agboyibo, la Conférence internationale d'installation des membres de la CNDH.

Le témoignage d'Aboudou Assouma en audio

A préciser que Aboudou Assouma a été le vice-président de la CNDH pendant que le bélier noir de Kouvé en était le Président.